



LE PREFET DU LOIRET

CABINET
SERVICE DE PRESSE
ET DE COMMUNICATION

Orléans, le Vendredi 3 juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Après l'inondation, priorité à la sécurité Retour dans les logements sinistrés

Votre logement présente très certainement des risques inhabituels : moindre solidité, sols glissants, revêtements de sol décollés, électrocution, gaz, produits polluants, équipements défectueux, noyade...

Avant de réintégrer votre domicile, prenez toutes les précautions nécessaires :

- **n'y retournez pas seul**, faites vous accompagner par un tiers qui pourra donner l'alerte si nécessaire
- attention **lors de l'ouverture des portes** des locaux, un gros volume d'eau peut se trouver derrière et se déverser brutalement.
- **ne vous aventurez pas dans les zones inondées**, l'eau peut masquer des obstacles

Lors de la réintégration de votre domicile :

- **ne branchez pas** les appareils électriques s'ils sont mouillés ;
- faites appel à des professionnels **avant de rebrancher** vos installations électriques ou chauffage ;
- n'utilisez pas de chauffage d'appoint en continu

En cas de choc psychologique, n'hésitez pas à appeler votre médecin pour vous ou vos proches.

Contact-presse
02.38.81.40.35